



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MARS 2022

Vous êtes invité.e à vous trouver, **le vendredi 18 mars 2022, à 18 h 30**, en l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS DE L'ORGANE DELIBERANT AU MAIRE

1. Décisions du Maire prises entre le 9 février 2022 et le 25 février 2022.
2. Déclarations d'intention d'aliéner : renoncations au droit de préemption.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

3. Débat d'orientation budgétaire – Exercice 2022.
4. Centre d'Hébergement d'Urgence : convention de mise à disposition de locaux à l'OGFA (Organisme de Gestion des Foyers Amitié).
5. Création de jardins collectifs au Quartier Notre-Dame.
6. Modification du tableau des effectifs.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

7. Déclassement d'une section de la RD 936 en voie communale à Oloron Sainte-Marie.
8. Questions diverses.

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne You Tube « Ville d'OLORON SAINTE-MARIE ».

OLORON STE-MARIE, le 10 mars 2022.

Bien cordialement

LE MAIRE,

uthu

Bernard UTHURRY



Les questions orales, vœux, avis, motions, présentés sous forme de courrier adressé à Monsieur le Maire, devront être envoyés par mail (l-paris@oloron-ste-marie.fr) **au plus tard le mercredi 16 mars 2022, à 18 h 30.**